

Contrat d'abonnement FlashTransport

L'info transport au quotidien

Merci de renvoyer ce contrat à l'adresse suivante :

Flash Transport – Service Abonnements – CP 102 – 1 rue Eugène et Armand Peugeot 92500 Rueil Malmaison ou par fax :

1. Coordonnées de l'Utilisateur

Code Client (Réservé à Teleroute France)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Raison sociale :

Siret : TVA intracommunautaire :

Taille salariale : Parc moteur :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Adresse e-mail (obligatoire) : @

Nom / Prénom : Fonction :

2. Coordonnées du Décideur (si différentes de celles de l'Utilisateur)

Nom / Prénom : Fonction :

Téléphone : Fax :

Adresse e-mail (obligatoire) : @

3. Coordonnées de facturation (si différentes de celles de l'Utilisateur)

Code Client (Réservé à Teleroute France)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Raison sociale :

SIRET : TVA intracommunautaire :

Adresse :

Code postal : Ville :

4. Application Teleroute utilisée (le cas échéant)

Teleroute PRO

Teleroute ACTIVE

Teleroute GO

Je ne suis pas client Teleroute

Login de votre application Teleroute :

Conditions tarifaires (tarif par utilisateur)

Forfait mensuel - 10 € HT

Déclaration de l'Utilisateur :

L'Utilisateur déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières d'abonnement ci-jointes. Il retrouvera l'ensemble de ces conditions dans l'onglet « Mentions légales » de son application. Le Signataire est habilité à engager la responsabilité de sa société.

Pour l'Utilisateur

Nom :

Le :

Signature et cachet :

Pour Teleroute France

Nom :

Le :

Signature et cachet :

Conditions Particulières de Flash Transport

Avis : Veuillez lire attentivement les présentes Conditions relatives aux Produits Teleroute. Le fait de télécharger, installer, copier, accéder à ou utiliser tout ou en partie les Produits Teleroute implique votre acceptation des présentes Conditions et des Conditions Générales relatives aux Produits Teleroute. Si vous acceptez les présentes Conditions au nom d'une entreprise ou de toute autre entité juridique, ou encore au nom d'une autre personne, vous déclarez et garanzissez que vous êtes légalement habilité à lier ladite personne, entreprise ou entité juridique aux présentes Conditions. Vous reconnaissez que les présentes conditions ont la même force obligatoire que toute convention négociée, écrite et signée par vous. Si vous n'acceptez pas les présentes conditions, veuillez ne pas télécharger, installer, copier, accéder à ou utiliser les Produits Teleroute.

1. Généralités

L'utilisation de Flash Transport est régie par les Conditions Générales relatives aux Produits Teleroute, ainsi que par les Conditions Particulières exposées ci-dessous. Conformément à l'article 1 des Conditions Générales, ces Conditions Particulières ont pour but de déterminer les droits et obligations des parties concernant l'utilisation de Flash Transport.

Les définitions telles qu'indiquées dans les Conditions Générales s'appliquent à ces Conditions Particulières, sauf s'il en est stipulé autrement.

2. Utilisation des Produits Teleroute

Flash Transport est un service d'informations en ligne, destiné aux entreprises de transport et éventuellement aux organisations liées à ce secteur (fédérations, organisations syndicales...). Il publie des articles relatifs à l'actualité du secteur du transport routier de marchandises.

Flash Transport est détaillé plus amplement dans la Documentation qui comprend entre la publication d'informations directement dans les applications Bourse de fret et sur le site Internet www.flashtransport.com.

3. Contenu

Flash Transport fournit au Client un droit d'usage personnel, individuel et non-exclusif des informations réunies. Les informations fournies par le biais de Flash Transport ne peuvent être transférées à des tiers, or utilisation de la fonctionnalité prévue à cet effet, appelée « Envoyer l'article ».

Tous les documents, articles, messages, etc. inclus dans le site Internet Flash Transport sont soumises aux Conditions Particulières de Flash Transport.

Le Client est exclusivement responsable de l'utilisation des informations qu'il/elle réunit, demande ou transmet, ainsi que des conséquences qui découleraient de l'utilisation des dites informations.

L'accès à Flash Transport peut se faire par le biais du site Internet www.flashtransport.com ou directement via les applications de Bourse de fret selon la formule choisie par le Client.

4. Tarifs

Les tarifs et conditions de facturation applicables de Flash Transport sont stipulés dans la Liste des Tarifs jointe en annexe aux présentes Conditions Particulières.

5. Formules

Il existe 3 différentes formules pour accéder au service :

- Abonnement annuel au site Internet www.flashtransport.com
- Abonnement mensuel à l'accès des informations via les applications Bourse de fret
- le paiement à l'acte suivant l'utilisation (coût par article lu)

5.1. Abonnement annuel

La formule de l'abonnement annuel est disponible aux Clients qui souscrivent à Flash Transport en tant que service autonome. Cela signifie que le Client n'a souscrit à aucun produit de la Bourse de fret.

L'abonnement annuel donne au Client l'accès complet et illimité au site Internet www.flashtransport.com, ainsi qu'à ses services et fonctions, tels la consultation de CV, le service devises, les taux de conversion DTS, les cours du carburant et les procédures collectives du jour publiées dans les tribunaux de commerce.

L'abonnement à Flash Transport prend effet dès l'acceptation par le client, des Conditions Générales de Teleroute et des Conditions Particulières de Flash Transport, et est valable pendant un (1) an. Après cette période d'un (1) an, l'abonnement pourra être tacitement reconduit pour des périodes consécutives d'un (1) an, à moins qu'il n'y soit mis fin conformément aux dispositions de la Convention.

Chaque partie peut mettre fin à l'abonnement au Flash Transport à tout moment par l'envoi d'un e-mail au service clients de Teleroute. La fin de l'abonnement prendra effet dès que la période d'un (1) an en cours arrive à son terme.

Le service est activé dès que Teleroute a créé les Moyens d'Accès, et que Teleroute en a informé le Client en communiquant lesdits Moyens d'Accès par e-mail, fax, téléphone ou courrier.

La facturation commence dès l'activation du service.

5.2. Abonnement mensuel

La formule d'abonnement mensuel est disponible aux Clients qui ont souscrit à un produit relatif à la Bourse de fret.

L'abonnement mensuel donne au Client l'accès complet et illimité au contenu diffusé par le Flash Transport sur les applications Bourse de fret, Il pourra également disposer des services et fonctions tels la consultation de CV, le service devises, les taux de conversion DTS, les cours du carburant et les procédures collectives du jour publiées dans les tribunaux de commerce.

L'abonnement au Flash Transport prend effet dès l'acceptation des Conditions Particulières de Flash Transport par le Client et est valable pendant un (1) mois. Après cette période d'un (1) mois, l'abonnement sera tacitement reconduite pour des périodes consécutives d'un (1) mois, à moins qu'il n'y soit mis fin conformément aux conditions de la Convention.

Chaque partie peut mettre fin à l'abonnement à Flash Transport à tout moment en accédant à la page d'administration des abonnements aux Produits Teleroute ou par l'envoi d'un e-mail au service clients. La fin de l'abonnement prend effet dès que la période d'un (1) mois en cours s'est écoulée.

Le service est activé dès que Teleroute a créé les Moyens d'Accès et que Teleroute en a informé le Client en communiquant lesdits Moyens d'Accès par e-mail, fax, téléphone ou courrier. Il peut s'agir des Moyens d'Accès du produit de la bourse de fret. La facturation commence dès l'activation du service.

5.3. Paiement à l'acte

La formule de paiement en fonction de l'utilisation est fournie aux Clients qui ont souscrit à un Produit Bourse de fret. Elle permet au Client de payer chaque article qu'il consulte.

Le service est activé dès que Teleroute a créé les Moyens d'Accès, et que Teleroute en a informé le Client en communiquant lesdits Moyens d'Accès par e-mail, fax, téléphone ou courrier.

Il peut s'agir des Moyens d'Accès du Produit de la Bourse de fret.

La facturation s'effectue pour chaque article consulté et vient s'ajouter à la facture mensuelle.

6. Service complémentaire fourni par la Coface

L'accès à la liste des procédures collectives du jour publiées dans les tribunaux de commerce est payant. Le contenu des informations est fourni par La Coface. Teleroute ne garantit pas que l'information fournie par Coface corresponde aux besoins spécifiques du Client. Teleroute ne garantit pas que cette fonctionnalité soit toujours accessible, disponible, exempt de défauts et précis. Teleroute a le droit d'arrêter le service à chaque moment sans aucune justification.

Teleroute ne peut être tenu responsable que dans l'éventualité d'une faute intentionnelle ou d'une négligence manifeste dans son chef ou, respectivement, d'une faute intentionnelle ou d'une négligence manifeste de la part de ses agents mandatés et/ou de ses représentants légaux/préposés.